

Votants : 68

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 décembre 2024

SEV - APPROBATION DE MODIFICATION DE GOUVERNANCE DE LA SPL DES EAUX DE LA TOUCHE POUPARD

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Sophie BROSSARD pouvoir à Corinne RIVET BONNEAU, Noélie FERREIRA pouvoir à Lucien-Jean LAHOUSSE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Guillaume JUIN pouvoir à Romain DUPEYROU, Gérard LABORDERIE pouvoir à Christian BREMAUD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Aurore NADAL, Sophia MARC pouvoir à Sophie BOUTRIT, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Frédéric NOURRIGEON pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Michel PAILLEY pouvoir à Philippe TERRASSIN, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Johann SPITZ pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Florence VILLES pouvoir à Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, Bastien MARCHIVE, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO.

Titulaires absents pour départ :

Jérôme BALOGE, Marcel MOINARD.

Titulaire absent non représenté pour départ :

Elmano MARTINS

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

SEV - APPROBATION DE MODIFICATION DE GOUVERNANCE DE LA SPL DES EAUX DE LA TOUCHE POUPARD

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en son article L.1531-1 ;

Vu le code de commerce notamment en son livre II ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 3 avril 2024 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie eau potable du 11 avril 2024 ;

Considérant que la CAN est actionnaire de la SPL des eaux de la Touche Poupard où elle est représentée dans sa gouvernance par M. Elmano Martins ;

Considérant que dès l'origine, les administrateurs ont choisi de séparer les fonctions de présidence et de direction générale :

- la présidence est assurée par une élue du département, administrateur de la SPL, en accord avec l'article 14 des statuts de la SPL,
- les fonctions de directeur général ont été assurées, à travers une mise à disposition d'une fraction de son temps, par le chef de service eau du département, ou en intérim par la directrice de l'agriculture et de l'environnement, après nomination en conseil d'administration.

Considérant qu'une incompatibilité administrative empêche l'actuel chef de service eau du département d'être mis à disposition de la SPL pour exercer les fonctions de direction générale ;

Considérant que le département propose un changement de gouvernance de la SPL des eaux de la Touche Poupard avec la bascule de présidence à présidence direction générale ; une convention de mission de direction générale sera alors signée entre la SPL et le Conseil départemental ;

Considérant que cette évolution peut être envisagée favorablement dans la mesure où la fonction de « président(e) directeur(rice) général(e) » puisse être ouverte à tous les actionnaires de la SPL ;

Considérant que l'article 19-1 des statuts de la SPL prévoit que la modification de la gouvernance peut se faire à tout moment par un vote au CA de la SPL, sous réserve que l'accord du représentant d'une collectivité publique administratrice soit précédé d'une approbation de cette assemblée délibérante dudit représentant.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable au changement de statuts de la SPL des Eaux de la Touche Poupard sous condition que l'accès aux fonctions de « président(e) directeur(rice) général(e) » soit ouvert à tous les actionnaires de la SPL ;
- Autorise le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent à cette affaire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 68

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué